

Enseignants contractuels

L'académie de Lyon recrute des personnels contractuels pour renforcer son potentiel de suppléance et de remplacement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans les collèges et lycées du Rhône, de la Loire et de l'Ain.

Les enseignants contractuels sont recrutés par contrat de droit public à durée déterminée, sur des fonctions d'enseignement, de documentation, d'orientation ou d'éducation.

Le contrat est signé entre le recteur de l'académie de Lyon et le contractuel pour une durée maximale d'une année scolaire ou pour une durée égale à celui du remplacement d'un enseignant momentanément absent.

La durée hebdomadaire du service correspond à l'obligation réglementaire de service des professeurs titulaires occupant l'emploi correspondant.

Modalité d'inscription

Saisie de votre candidature sur la plateforme académique de recrutement des contractuels PARC : <https://extranet.ac-lyon.fr/parc/>

Conditions de recrutement

- Diplômes requis

Disciplines générales : Diplôme de niveau Bac + 3 en concordance avec la discipline d'enseignement.

Disciplines technologiques et professionnelles : CAP, BEP, BP, Bac Pro, BTS ou Bac + 3 et/ou attester d'une expérience professionnelle antérieure.

EPS : Attestation de sauvetage aquatique et brevet de secourisme

- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la fonction publique ;
- Posséder un casier judiciaire vierge de toute condamnation.